

compte de nombreux inspecteurs vétérinaires. Il n'était pas absolument nécessaire qu'il vienne quelqu'un d'Ottawa.

M. Diefenbaker: Il y en avait deux le 1^{er} décembre.

M. Charlton: On a dit qu'il y avait deux inspecteurs sur ces fermes le 1^{er} décembre et ils ont adressé un rapport à Ottawa le 7 décembre, d'après les réponses fournies. Vendredi dernier, ainsi qu'en fait foi la page 15 du hansard, le ministre disait:

Suivant le premier diagnostic qu'on a fait en Saskatchewan, il s'agissait de la stomatite.

C'est-à-dire la stomatite vésiculaire.

Il faut un peu de temps pour s'occuper d'une situation de cette nature. Jusqu'à la semaine dernière, la principale autorité de la province de la Saskatchewan soutenait qu'il s'agissait vraiment de cette maladie. Telle était la situation il y a une semaine à peine. C'est une raison de croire, à mon sens, qu'on ne pouvait espérer voir les vétérinaires, ceux du ministère ou ceux de la région, en arriver à une conclusion différente.

Vendredi dernier le ministre a aussi eu quelque chose à dire de l'autorité qui avait compétence en ce domaine. Selon lui il s'agissait incontestablement de la division de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture et non de la province. Dans ces conditions il essaie de faire porter la responsabilité du diagnostic sur les vétérinaires provinciaux de la Saskatchewan plutôt que sur les vétérinaires de ses propres services. Je l'affirme parce que ce n'est pas M. Fulton qui est chargé des services vétérinaires fédéraux en Saskatchewan, mais M. Christie. Je pense que M. Fulton doit être un vétérinaire provincial et qu'il n'a rien à voir ici, sinon à collaborer avec les autorités fédérales. D'après la réponse fournie cet après-midi, le directeur général des services vétérinaires, M. Childs, ne s'est rendu là-bas que le 15 janvier. J'avais cru comprendre qu'il y était allé avant Noël. De fait, si j'ai bien compris, il s'est rendu dans l'Ouest trois fois.

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami a pu tirer cette impression de ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y est allé deux fois; de ces deux voyages, un aurait eu lieu avant Noël. Or il semble que son premier voyage a eu lieu en janvier et l'autre, en février. Je pense que cela comprend tout.

M. Charlton: Le ministre a déjà dit ce qu'il nous dit maintenant. Il se peut que cette impression me vienne de ce qu'il a dit. Selon le ministre, il a fait deux voyages et, bien entendu, il en a fait un autre le 16 février, juste avant l'imposition de la quarantaine. Disons qu'il n'y soit pas allé la première

[M. Charlton.]

fois avant le 15 janvier. Que s'est-il passé entre le 15 janvier et le 16 février? N'a-t-il pas procédé à une analyse sur place? J'ai ici une lettre en date du 18 avril 1951 et signée du directeur général des services vétérinaires. Je ne la lirai pas toute, mais voici un court paragraphe qui traite du diagnostic; je le trouve significatif:

Le diagnostic est confirmé par des inoculations effectuées sur des animaux à l'endroit où l'épidémie existe ou que l'on soupçonne atteints. Les animaux soumis à l'épreuve viennent de régions éloignées où les maladies vésiculaires n'ont pas existé. Des vétérinaires spécialement formés à cette fin effectuent les inoculations servant aux épreuves. L'introduction de la fièvre aphteuse au Canada serait désastreuse à l'industrie de l'élevage, surtout si l'on ne pouvait la localiser et l'extirper promptement.

On a dit que M. Childs s'était rendu dans cette région le 15 janvier. Les directives données à tous les vétérinaires du Canada au sujet de la fièvre aphteuse sont les suivantes:

Les praticiens doivent se rappeler a) que toute maladie vésiculaire des animaux peut être très dangereuse; b) qu'elle doit être promptement signalée au vétérinaire du ministère le plus proche, lequel sera heureux de vous voir collaborer à la prise de mesures appropriées en vue de prévenir la propagation de la maladie.

J'aimerais répéter le premier point:

a) Toute maladie vésiculaire des animaux peut être très dangereuse.

Cette lettre, portant la signature de M. Childs, directeur vétérinaire général, a été adressée à tous les vétérinaires; il s'est rendu lui-même dans la région le 15 janvier. Si le danger est si grand, d'après lui, pourquoi n'a-t-on pas effectué des épreuves sur place? Je crois comprendre que cela est possible bien que le ministre ait dit aujourd'hui qu'il est impossible de faire le diagnostic de la maladie sans le sérum. Je désire sur ce point contredire le ministre car il n'est pas nécessaire d'avoir du sérum pour diagnostiquer cette maladie. Le sérum sert à déterminer le type du virus.

Le très hon. M. Gardiner: Afin d'établir le diagnostic.

M. Charlton: Non, le sérum n'est pas nécessaire pour établir le diagnostic. Il sert seulement à définir le type de virus dont le bétail est atteint. Je ne crois pas que la connaissance de ce type soit bien importante. Une fois que l'on sait qu'il s'agit de fièvre aphteuse, c'est de la fièvre aphteuse quel qu'en soit le type. Puisque l'on peut déterminer l'existence de cette maladie en une courte période de quatre à six jours au moyen de piqûres effectuées sur les animaux, pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt? Quelqu'un est sûrement coupable. Ce n'est pas à moi de dire qui est cette personne, mais